

Plan de Reprise des Activités (PRA) de l'ENS de Lyon à partir du 11 mai 2020

Webinaire du 7 mai 2020



**Priorité à la
sécurité sanitaire
des personnes
à titre individuel
et collectif**

- ⇒ **Travail à distance
privilegié.**
- ⇒ **Reprise
progressive
d'activités
prioritaires
nécessitant une
présence sur site.**

**Responsabilité de l'établissement
Responsabilité individuelle et collective**



Progressivité et réévaluations régulières

- ⇒ En fonction de l'évolution de la pandémie
- ⇒ En fonction des mesures prises par les autorités nationales et territoriales
- ⇒ En fonction de notre capacité à assurer les conditions de sécurité sanitaires

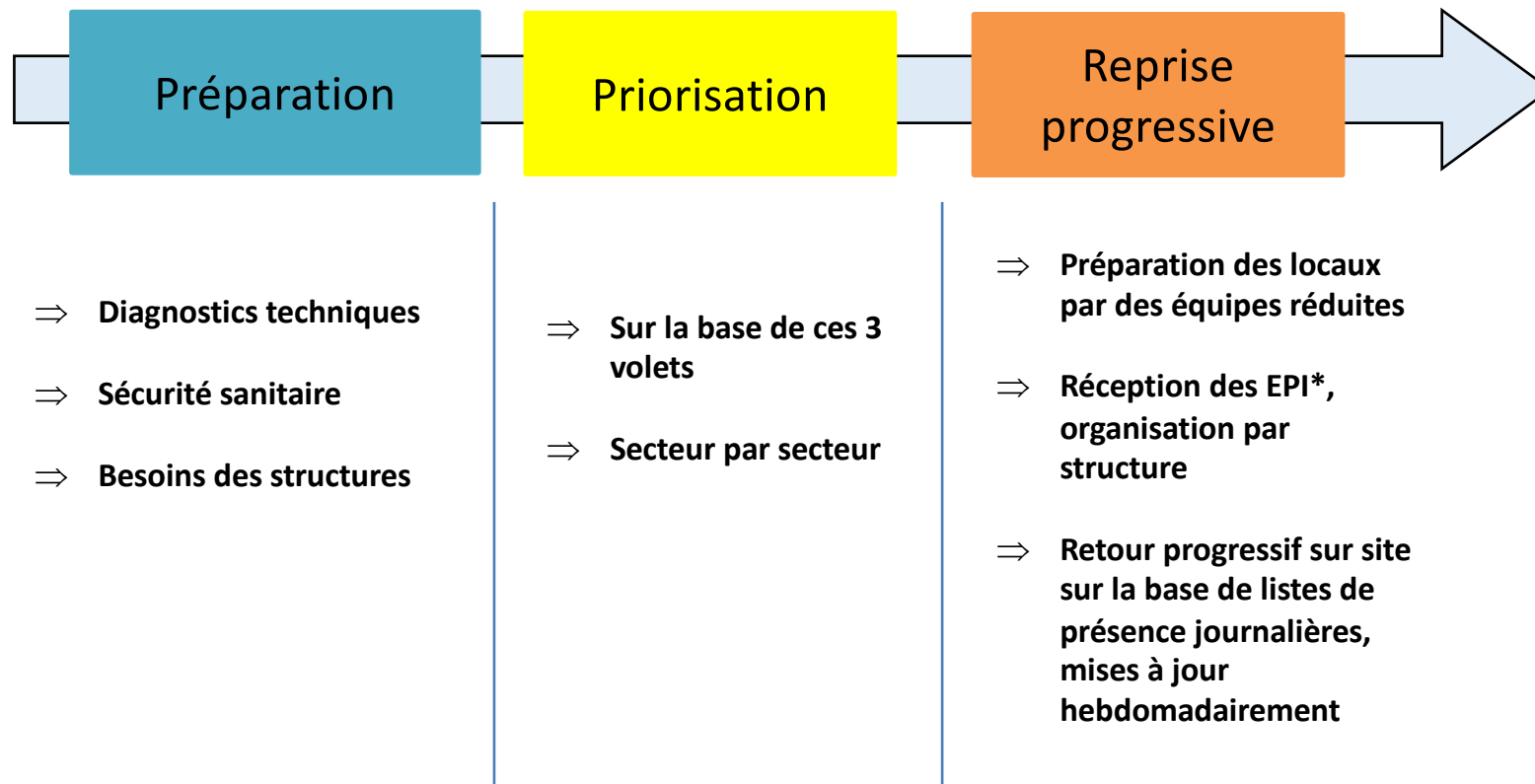
Le PRA actuel concerne la période du 11 mai à la fermeture estivale.

Plusieurs jalons de réévaluation

- ⇒ Jalon 1 : fin de la semaine du 11.05
- ⇒ Jalon 2 : fin mai
- ⇒ Jalon 3 : fin juin

Des suggestions ? Mail à suivi.covid19@ens-lyon.fr

3 phases d'élaboration du PRA



* EPI : équipement de protection individuelle

Concertation et adaptation aux structures et à leurs priorités

- ⇒ Concertation avec les responsables de structures, les représentants des personnels
- ⇒ Prise en compte des besoins des structures et des situations individuelles
- ⇒ Echanges hebdomadaires avec le CHSCT
- ⇒ Concertation avec les organismes et les autres établissements du site

1 PRA de l'ENS de Lyon

Des déclinaisons par structure

Activités jugées prioritaires, mesures et dispositions particulières, listes de présence journalières mises à jour chaque semaine

Le travail à distance reste privilégié

- **Accompagnement des personnels**
 - Équipements informatiques (questionnaire DSI, commandes)
 - Amélioration continue des procédures de dématérialisation, des solutions de connexion / réunions virtuelles
 - Actions RH et SPST : formations, guides pour mieux travailler à distance, prévention des risques, installation poste de travail, *etc.*
 - Accompagnement spécifique pour et par les responsables hiérarchiques (guide DRH)
- **Possibilité d'autorisations spéciales d'absence (ASA)**
 - ASA pour les personnels avec garde d'enfants de moins de 16 ans qui ne vont pas à l'école
 - ASA pour les personnels qui ne peuvent ni travailler sur le site ni travailler à distance
 - ASA pour les personnes vulnérables



Ce qui ne fonctionnera pas en présentiel

Selon consignes du MESRI, et jusqu'à nouvel ordre

- Pas d'activités d'enseignement
- Pas de colloques, séminaires, manifestations scientifiques ou culturelles, événements grand public
- Pas d'ouverture de la BDL au public extérieur
- Pas d'ouverture des espaces collectifs
- Pas d'activités associatives

NB : les mobilités entrantes et sortantes et les missions à l'étranger ne sont pas possibles



Sur site, des consignes strictes à respecter

- ⇒ **Procédure incontournable : l'autorisation d'accès sur liste**
 - 3 points d'accès seulement : accueils Descartes, Monod, IGFL
 - Parkings Descartes et Monod accessibles

- ⇒ **Consignes sanitaires**
 - Gestes barrières
 - EPI (distribution par structure)
 - Masque en présence d'une autre personne

- ⇒ **Autres mesures pour respecter la distanciation physique**
 - 1 personne/bureau ou 15 m²/personne, éviter les réunions en présentiel
 - Horaires décalés d'arrivée et de départ (transports)
 - Rotations des équipes si nécessaire



La formation

⇒ Départements

- Soutenances mémoires, thèses, HDR en visio-conférence
- Possibilité de reprendre les activités sur site pour les équipes techniques
- Accès à la documentation de la bibliothèque sous réserve de la capacité à mettre en place un protocole sanitaire adapté

⇒ Services VPE

- À distance
- Sauf service Admissions et concours, notamment pour l'organisation des épreuves de la BEL



La recherche

⇒ Par laboratoire

- Liste journalière d'accès mise à jour hebdomadairement
- Analyse individuelle de la situation des doctorants, post-doctorants et stagiaires puis priorisation
- Accueil, recommandations et distribution des EPI
- Régulation des accès à la maison du courrier
- Gestion adaptée des déchets

⇒ Unités mixtes

- Communication des consignes des organismes
- Priorité et responsabilité de l'hébergeur



Les services

- ⇒ Travail à distance privilégié
- ⇒ Sauf quand les activités nécessitent une présence sur site
- ⇒ Attention portée aux équipes sur place et/ou mobilisées dans l'établissement du PRA afin que la reprise sur site se fasse dans les meilleures conditions pour elles et pour tous : EPI, limitation des flux, des contacts
- ⇒ Affichage des consignes



Les lieux

- **Résidences : ouvertes jusqu'au 10 juillet
(analyse en cours des besoins des étrangers)**
- **Lieux de convivialité et de pratique culturelle, sportive,
associative : fermés**
- **Possibilité d'autorisation ponctuelle pour un accès rapide sur
site afin de récupérer des documents/équipements nécessaires
au travail à distance**



Une démarche d'établissement

**Mais aussi une démarche individuelle et collective
pour que les comportements de chacun protègent la
santé et l'activité de tous**

